



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 avril 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Avril 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 Mai 2000

**Extension de la régie d'avances du service Culturel et création d'une
régie de recettes camji.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles
FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M.
Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Jacques VANDIER

DELIBERATION D200240

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2000

CAMJI

**Extension de la régie d'avances du service Culturel et création
d'une régie de recettes camji.**

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'achèvement de la salle du CAMJI va en permettre la mise en fonctionnement et dans l'attente de l'installation d'une association de gestion, il convient de prendre les dispositions administratives nécessaires au bon fonctionnement de ce nouvel équipement culturel.

Afin d'engager les dépenses indispensables à la bonne marche de ce service, il convient d'étendre au CAMJI la régie d'avances du service Culturel liée aux manifestations estivales et en vue d'encaisser les recettes, notamment les entrées des concerts, les locations de salle, de matériel, de services ou fongibles, il convient de créer une régie de recettes du CAMJI.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte:

- de l'extension de la régie d'avance du service culturel aux activités du CAMJI qui sera effectuée par décision du Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 CGCT et de la délibération du conseil municipal du 28 avril 2000,

- de la création de la régie de recette concernant le CAMJI qui sera prise dans les mêmes conditions que pour l'extension de la régie d'avances.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON

[Ordre du jour](#)